

73^e congrès du Syndicat des Managers Publics de Santé

NEWCAP Event Center - 6 novembre 2020 - PARIS



Dossier partenaires

Les managers de santé à l'heure de la refondation du système public de santé

Imaginer demain et préparer l'avenir

La crise sanitaire liée au Covid-19 que nous traversons redessine notre société à tous les égards et pointe plus que jamais les limites du système de santé. Les défis d'aujourd'hui nous imposent de réinventer l'hôpital, les établissements médico-sociaux et la gestion de tous ses acteurs.

Le SMPS est aujourd'hui le seul syndicat à représenter exclusivement la ligne managériale des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Nos élus sont des professionnels en poste qui connaissent parfaitement les réalités du terrain, et aujourd'hui plus que jamais, c'est la vision du terrain qui permettra de sortir de l'impasse et imaginer l'après-crise !

Le **73^e congrès du SMPS**, qui se déroulera le **6 novembre prochain au cœur de Paris au New Cap Event Center**, a plus que jamais l'ambition de fédérer et rassembler l'ensemble des professionnels de santé à l'heure de la refondation du système, pour continuer à faire bouger les lignes.

Une journée interactive d'échanges, de débats, de tables rondes, de regards-croisés, de key notes, en présentiel et en retransmission live articulée autour de trois enjeux clés : **la proximité, l'agilité et la responsabilité** :

Trouver l'équilibre entre l'étatisation et la territorialisation, jauger le degré de souplesse nécessaire à adopter par les établissements publics de santé, tirer les enseignements et retourner d'expérience de la gestion de la crise sanitaire, repenser le travail en équipes, la place et le rôle du manager, adopter les nouveaux usages et les meilleures modes de fonctionnement qui feront du système de demain un modèle de réussite collective.

Le SMPS s'engage à accompagner les managers d'aujourd'hui et de demain, qu'ils soient directeurs, médecins, ingénieurs ou encore cadres pour leur permettre d'agir dans les meilleures conditions possibles, et faire reconnaître la complexité de leurs missions.

Etre partenaire du 73^e congrès du SMPS - au-delà des opportunités de rencontres, d'échanges de haut niveau et de valorisation de vos solutions, c'est soutenir un syndicat qui innove et qui ose porter différentes causes et messages constructifs auprès des pouvoirs publics et ainsi participer au façonnement des structures de demain.

Nous serons ravis de votre présence à nos côtés pour cet événement majeur pour les managers de santé !



Le Président du SMPS



Découvrez les offres de stands et les packs communication que nous vous proposons .

Pour réserver votre offre :

- Remplissez la demande de participation en page 9 et le bon de commande en page 10
- Pour toute commande ou prestation spécifique, vous pourrez vous reporter au « Dossier technique exposants » qui vous sera adressé après l'attribution de votre stand.

Le congrès du SMPS sur 1 seule journée à Paris au Newcap Event Center. Une unicité de lieu pour une expérience unique autour de la **Refondation du Système Public de Santé**.

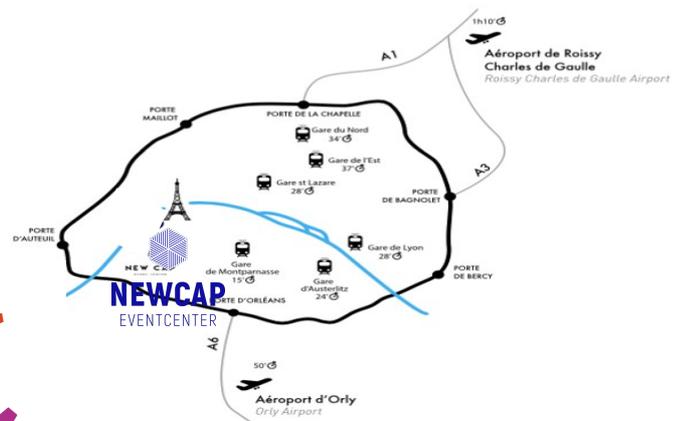
#1 Événement Unique



Le 6 novembre 2020



#2 Un lieu Central



#3 Offres sur-mesure



#4 Echanges conviviaux



Votre interlocuteur :

Laurent WIPPERN

laurent.wipern@care-insight.fr, 06 74 20 22 11



Créé en 1947, le SMPS, anciennement syndicat national des cadres hospitaliers (SNCH), est un syndicat représentant les directeurs, les ingénieurs et les cadres de la fonction publique hospitalière.



SMPS est le syndicat représentant les manageurs de l'hôpital et du secteur médico-social publics. Il regroupe la majorité des directeurs d'établissements les plus importants.

le SMPS porte la voix des professionnels de terrain en étant force de propositions auprès des pouvoirs publics.

Le SMPS représente des adhérents décideurs, qui sont autant des acheteurs que des prescripteurs potentiels.

Le lien fort entre le syndicat et ses membres représente un potentiel stratégique pour les partenaires économiques.

CARE INSIGHT apporte son expertise pour dynamiser ce 73^e congrès du SMPS et répondre aux nouveaux enjeux du secteur en l'ouvrant sur le numérique et en l'ouvrant à l'ensemble des professionnels de santé.

Le congrès est décomposé en :

- 1 jour de congrès entre vie syndicale, tables rondes interactives, débats, retours d'expériences, keynotes et networking, en présentiel ou en retransmission live
- Des espaces d'échanges situés dans la salle de restauration/pauses
- Un large éventail d'**offres adaptées**
- Des formats interactifs et innovants avec des personnalités inspirantes

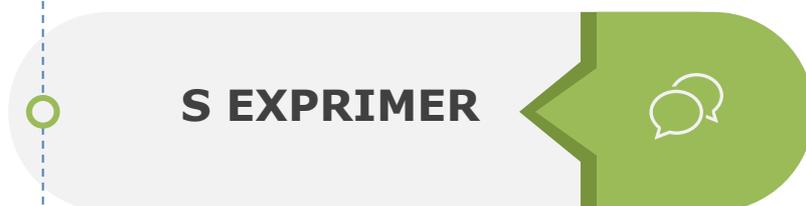


Plus de 200 congressistes sont attendus pour cette nouvelle édition organisée à Paris avec un certain nombre de moments forts



Assemblée Générale & débats

Questions / réponses
Pour favoriser l'interaction



Faire bouger les lignes, c'est possible !
Témoignages de personnalités inspirantes

Cocktail de Networking



Après une journée riche en rencontres, poursuivez vos échanges dans un espace convivial et bénéficiez d'une des plus belles vues de Paris le Rooftop Grenelle.

A proximité immédiate du NewCap Event Center, un espace vitré de 80 m², + 2 terrasses extérieures de 35m² chacune.

De 18h à 21h, le bureau du SMPS et ses congressistes sont invités à se retrouver autour d'un dernier verre pour finaliser la refonte le système public de santé.

Vous avez la possibilité d'être partenaire du Cocktail du Congrès et/ou de réserver des pass pour participer à ce moment unique.



PACKAGES SPONSORING

Tous nos tarifs incluent un espace équipé :

Espace modulaire de 3m2 et équipé : 2 tabourets, 1 borne d'accueil logotée

- « **GOLD sponsor** » (1 partenaire maximum) ----- 5 100 € HT
 - espace équipé avec emplacement privilégié
 - Pleine page en 4^e de couv et 2^e de couv dans le magazine « Manager de Santé » distribué au Congrès (novembre 2020) ou dans le numéro post Congrès (dec 2020) (selon dispo)
 - Votre pavé publicitaire exclusif dans 2 emailing Programme du congrès 2020
 - Votre emailing distribué à l'ensemble de de base SMPS : plus de 10 000 contacts qualifiés
 - Votre plaquette distribuée à l'accueil des congressistes
 - 4 Pass pour la journée et l'after-work

- « **SILVER sponsor** » (2 partenaires maximum) ----- 4 500 € HT
 - espace équipé avec emplacement privilégié
 - Pleine page dans le magazine « Manager de Santé » distribué au Congrès (novembre 2020) ou dans le numéro post Congrès (dec 2020) (selon dispo)
 - Votre pavé publicitaire dans 1 emailing Programme du congrès 2020
 - Votre plaquette distribuée à l'accueil des congressistes
 - 3 Pass pour la journée et l'after-work

- « **BRONZ sponsor** » (10 partenaire maximum) ----- 2 900 € HT
 - espace équipé
 - Votre logo sur le Programme du Congressiste
 - 2 Pass pour la journée

OFFRE STARTUP

- « **STARTUP** » (3 espaces disponibles) ----- 1 100 € HT
 - espace start-up
 - Votre logo sur le Programme du Congressiste
 - 1 Pass pour la journée

AUGMENTEZ VOTRE VISIBILITE

- Votre film institutionnel** (4 partenaires max) ----- **2 500 € HT**
 - Votre film diffusé en salle plénière durant les pauses et le déjeuner

- Votre étude / sondage co brandé** (2 partenaires max) ----- **4 500 € HT**
 - Réalisez et diffusez avec le SMPS une étude, un sondage avant, pendant ou après congrès et dans la revue SMPS– *offre soumise à conditions (nous contacter).*

- Votre plaquette distribuée à l'accueil des congressistes** ----- **400 € HT**
 - Un document (A4 R°/V° maximum)

- Partenaire « After-Work Congrès»** ----- **1 500 € HT** (tarif partenaire expo)
 ----- **2 500 € HT** (tarif non partenaire congrès)
 - 2 invitations à l'after-work du congrès et 2 pass au Congrès
 - Signalétique dans l'espace Cocktail
 - Communication auprès des intervenants (sur l'invitation)
 - Votre logo dans le programme des congressistes

- Insertion pavé sur une newsletter du Congrès** ----- **800 € HT**
 - Votre pavé dans une newsletter de la lettre du congrès

- Insertion dans le Magazine Manager de Santé** ----- *Voir tarifs ci-après*
 - Votre communication dans le Magazine du Syndicat : Manager de Santé. Il sera distribué aux congressistes ou dans le Numéro Spécial Congrès à paraître après la manifestation (décembre 2020) (selon disponibilité).

Vérifiez que votre package exposant ne comprend pas déjà une insertion publicitaire dans le cahier Congressistes ou dans une newsletter.

TARIF PUBLICITE MANAGER DE SANTE 2020

	Format en mm L x H	Prix € HT Exposant	Prix € HT Non Exposant
Pleine Page Standard	210 x 297	1 900	2 700
2 ^{ème} de couverture	210 x 297	2 500	3 300
3 ^{ème} de couverture	210 x 297	2 200	3 000
4 ^{ème} de couverture	210 x 297	3 000	4 100

COORDONNEES DE VOTRE ENTREPRISE

SOCIETE :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

PAYS :

TEL :

FAX :

EMAIL :

PERSONNE EN CHARGE DE VOTRE PARTICIPATION

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

TEL :

EMAIL :

ADRESSE ET CONTACT DE FACTURATION *(Si différente de celle mentionnée ci-dessus)*

N° de Bon de Commande à reporter sur la facture :

SOCIETE :

ADRESSE :

CP :

VILLE :

PAYS :

TEL :

NOM :

EMAIL :

RECAPITULATIF DE VOTRE COMMANDE

VOTRE SPONSORING	MONTANT HT
Cochez la case correspondant à votre choix :	
<input type="checkbox"/> « GOLD sponsor » espace équipé et son package communication	_____
<input type="checkbox"/> « SILVER sponsor » espace équipé et son package communication	_____
<input type="checkbox"/> « BRONZ sponsor » espace équipé	_____
<input type="checkbox"/> « ESPACE STARTUP »	_____
VOTRE COMMUNICATION	
<input type="checkbox"/> Votre film institutionnel diffusé en salle plénière	_____
<input type="checkbox"/> Votre étude / sondage co-brandé	Sur demande
<input type="checkbox"/> Votre plaquette distribuée à l'accueil des congressistes	_____
<input type="checkbox"/> Partenaire After-Work du Congrès	_____
<input type="checkbox"/> Insertion pavé sur une newsletter du Congrès	_____
<input type="checkbox"/> Insertion publicitaire dans le magazine Manager de Santé	_____
TOTAL	
	SOUS TOTAL HT _____
Remise de 5% (uniquement si réservation effectuée avant le 1 ^{er} juin 2020)	- _____
	TOTAL HT _____
	TVA 20% _____
	TOTAL TTC _____

Merci de bien vouloir remplir et signer cette demande d'admission et de nous la retourner accompagnée d'un virement (voir coordonnées bancaires page suivante) ou d'un chèque d'acompte de 50% du montant TTC de votre réservation, établi à l'ordre de Care Insight. Si un acompte a déjà été versé, il sera déduit du total TTC de votre participation.

Le solde devra être réglé au plus tard le 1^{er} octobre 2020.

Paiement à adresser à :

Care Insight
68, rue du Faubourg Saint Honoré
75008 Paris

Fait à :, le

Remise spéciale Early Bird
 Bénéficiez de 5% de remise sur l'ensemble de votre commande (hors droits d'inscription) pour toute réservation effectuée avant le 1^{er} juin 2020

SIGNATURE :

Nom :
 Prénom :
 Fonction :

CACHET DE LA SOCIETE :

DEMANDE DE PARTICIPATION

Toute société désirant exposer, adresse à l'organisateur une demande de participation accompagnée d'un acompte selon les dispositions mentionnées dans la demande de participation. Sauf si l'organisateur refuse la participation demandée, l'envoi de cette demande de participation constitue un engagement ferme et irrévocable de payer l'intégralité du prix de la location du spot et d'éventuels frais annexes.

PRIX

Le prix des différents packs (stands...) est déterminé par l'organisateur qui peut les réviser en cas de modification des éléments qui le composent, notamment en cas de modification du prix des matériaux, de la main d'œuvre, des transports et des services ainsi que des dispositions fiscales et sociales.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement de la location du spot et des éventuels frais annexes se fait par chèque ou virement, aux échéances et selon les modalités déterminées par l'organisateur et communiquées à l'exposant dans la demande d'admission.

Pour toute demande de participation intervenant tardivement, le premier versement est égal aux sommes déjà exigibles à la date considérée.

Il en est de même pour les exposants en liste d'attente qui bénéficient de l'attribution d'un stand à la faveur d'un désistement.

DEFAULT DE PAIEMENT

Le fait, pour un exposant, de ne pas respecter les échéances et les modalités de paiement visées à l'article précédent, autorise l'organisateur, après mise en demeure restée infructueuse, à :

- (i) poursuivre selon toute voie de droit et aux frais de l'exposant le paiement intégral des sommes restant dues,
- (ii) disposer du spot de l'exposant défaillant,
- (iii) lui imputer les frais liés à l'éventuel démontage du spot.

Les sommes déjà versées par l'exposant défaillant demeurant en tout état de cause acquises à l'organisateur, sans qu'aucun préjudice ou dommages et intérêts puissent être réclamés à l'organisateur.

- (iv) disposer de l'emplacement attribué dans le programme, guide, catalogue ou toute autre publication officielle pour les insertions publicitaires

Currency	euro
Bank Account Number	30003 01023 00027021108 88
IBAN Number	FR76 3000 3010 2300 0270 2110 888
Bank Name (No abbreviations)	SOCIETE GENERALE
Bank City & Country	PARIS- France
Name of Bank Account Owner	Care insight
Swift Code/BIC	SOGEFRPPXXX

RESPONSABILITE

L'organisateur est exonéré de toute responsabilité concernant les préjudices généralement quelconques (y compris les troubles de jouissance et tous préjudices commerciaux) qui pourraient être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit et notamment pour retard dans l'ouverture, l'arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stand, incendie et sinistre quelconque, etc.

ANNULATION

En cas de force majeure tel que communément admis par la jurisprudence ou si toute épidémie, pandémie, décision législative, réglementaire, administrative en relation avec une telle épidémie, pandémie entraînait un retard à l'ouverture, l'arrêt prématuré, l'annulation de la manifestation ou rendait impossible l'exécution de tout ou partie des prestations offertes aux exposants par l'organisateur, l'organisateur pourrait annuler, à n'importe quel moment, les demandes d'emplacement enregistrées en avisant par écrit les exposants qui n'auraient droit à aucune compensation, ni indemnités de ce fait. Les sommes afférentes à la manifestation perçues par l'organisateur restant disponibles après le paiement de toutes dépenses directes et indirectes engagées par l'organisateur seront réparties entre les exposants au prorata des sommes versées par eux, sans qu'ils puissent, de convention expresse, exercer un recours, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit contre l'organisateur.

En cas d'organisation d'une manifestation pour compte de tiers, et si celui-ci venait à annuler son événement, les disposition mentionnées ci-dessus seraient appliquées.

RETRAIT

En cas de désistement ou en cas de non occupation du stand pour une cause quelconque, les sommes versées et/ou restant dues partiellement ou totalement, au titre de la location du spot, sont acquises à l'organisateur même en cas de relocation à un autre exposant.

Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque, n'occupe pas son spot 1 heure avant l'ouverture de l'évènement, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du spot de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni remboursement ni indemnité, même si le spot est attribué à un autre exposant.